

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au mercredi 1^{er} septembre 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absent : M.SIMON Didier

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

69-2021 - Administration générale. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.

70-2021 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti cadastré section BC N°106-107, sis Chemin de Tizé, d'une superficie de 302 m², au prix de 30 200,00 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti cadastré section AO N°278-280-282, sis 4 allée du Petit Champ Carré, d'une superficie de 827 m², au prix de 250 000,00 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti cadastré section AO N°273, sis 8 rue de la Clôtière, d'une superficie de 256 m², au prix de 240 000,00 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur + frais de commission
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section BC N°60, sis 47 rue du Petit Bois, d'une superficie de 1 314 m², au prix de 833 000,00 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur + frais de commission.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AL N°7 et AL N°10, sis 2 allée de Tombelaine, d'une superficie de 283 m², au prix de 175 000,00 € (dont 1 000,00 € de Mobilier) + frais d'acte à la charge de l'acquéreur + frais de commission d'un montant de 8 000,00 €.

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

71-2021 - Administration générale. Installation d'une nouvelle conseillère municipale.

Celle-ci ayant été informée et régulièrement convoquée à la présente séance, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Christiane JOURDAN.

72-2021 - Administration générale. Formation et désignation des commissions municipales – actualisation.

Suite à la démission d'un adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité (28/28 voix) décide de :

- ne pas voter au scrutin secret
- désigner Madame Aude MAHEO, candidate, pour la commission Solidarité et lien social

73-2021 - Constitution de la commission d'appel d'offres permanente. Actualisation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil municipal décide de ne pas voter au scrutin secret et désigne Madame Jaroslava JOUAULT, candidate, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

74-2021 - Administration générale. Désignation des membres des organismes externes – actualisation.

Suite à la démission d'un adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité (28/28), décide :

- De ne pas voter au scrutin secret
- Désigne M.Eric SOUQUET, candidat, membre de l'AUDIAR.

75-2021 - Finances : Approbation des comptes de gestion de Monsieur le receveur pour l'exercice 2020 pour le budget principal de la commune et les budgets annexes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal approuvent les comptes de gestion de Monsieur le receveur.

76-2021 - Finances : Approbation des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes pour l'année 2020

Sous cette présidence,
Mr Gaël LEFEUVRE ayant quitté la salle,
après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 26 voix POUR, procède aux votes sur les réalisations budgétaires de l'exercice 2020 (année N) et arrête définitivement les résultats de cet exercice comme suit :

COMMUNE

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Opérations de l'exercice N	6 670 769,11	8 040 412,32	1 369 643,21	1 611 343,67	4 782 230,38	3 170 886,71
Reste à réaliser N				963 020,46	4 896,53	- 958 123,93

ZAC DE LA VIGNE

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Opérations de l'exercice N	5 972 545,97	11 045 930,84	5 073 384,87	8 862 377,78	5 756 533,00	- 3 105 844,78

ZA 4

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Opérations de l'exercice N	102 117,35	41,83	-102 075,52	1 570,38	1 528,56	-41,82

CONSTRUCTION DE LA MAPA

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Opérations de l'exercice N	17 171,67	115 855,56	98 683,89	238 552,24	93 516,87	- 145 035,37

77-2021 - Finances : Affectation définitive des résultats du compte administratif 2020

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil municipal constate et affecte définitivement les résultats des comptes administratifs 2020 de la manière suivante :

COMMUNE

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			300 000,00	300 000,00		3 003 712,94	3 003 712,94
Opérations de l'exercice N	6 670 769,11	7 740 412,32	1 069 643,21	1 611 343,67	1 778 517,44		167 173,77
Totaux à affecter ou reporter (1)	6 670 769,11	8 040 412,32	1 369 643,21	1 611 343,67	4 782 230,38		3 170 886,71
Reste à réaliser N (2)				963 020,46	4 896,53		-958 123,93

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2020
Budget 2021

		Prévisionnel	Définitif
Résultat de fonctionnement reporté	R/002	300 000,00	300 000,00
Résultat de fonctionnement affecté en investissement	R/1068	1 069 643,21	1 069 643,21
Résultat d'investissement reporté en investissement	R/001	3 170 886,71	3 170 886,71

ZAC DE LA VIGNE

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			4 651 069,24	4 651 069,24	4 300 000,00	0,00	-4 300 000,00
Opérations de l'exercice N	5 972 545,97	6 394 861,60	422 315,63	4 562 377,78	5 756 533,00		1 194 155,22
Totaux (1)	5 972 545,97	11 045 930,84	5 073 384,87	8 862 377,78	5 756 533,00		-3 105 844,78

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2020
Budget 2021

		Prévisionnel	Définitif
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement	R/002	5 073 384,87	5 073 384,87
Résultat d'investissement reporté en investissement	D/001	- 3 105 844,78	- 3 105 844,78

ZA4

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	102 075,52		-102 075,52		1 486,73	1 486,73
Opérations de l'exercice N	41,83	41,83	0,00	1 570,38	41,83	-1 528,55
Totaux (1)	102 117,35	41,83	-102 075,52	1 570,38	1 528,56	-41,82

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2020
Budget 2021

		Prévisionnel	Définitif
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement	D/002	- 102 075,52	- 102 075,52
Résultat d'investissement reporté en investissement	D/001	-41,82	-41,82

CONSTRUCTION DE LA MAPA

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			0,00	0,00	89 371,96		-89 371,96
Opérations de l'exercice N	17 171,67	115 855,56	98 683,89	149 180,28	93 516,87	-55 663,41	
Totaux (1)	17 171,67	115 855,56	98 683,89	238 552,24	93 516,87	-145 035,37	

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2020
Budget 2021

		Prévisionnel	Définitif
Résultat de fonctionnement affecté en investissement	R/1068	98 683,89	98 683,89
Résultat d'investissement reporté en investissement	D/001	- 145 035,37	- 145 035,37

78-2021 - Finances. Instauration du régime de provisions.

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil municipal valide l'instauration du régime de provision et inscrit un montant de provision sur le BP 2021.

79-2021 - Finances. Décision Modificative n°2 du budget de la ville sur l'exercice 2021.

Chap	Article	F		BP 2021	DM 2	BP 2021 + DM 2	VOTE
			SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 0,00		
DEPENSES					- 57 292,00		
201	2183	020	Acquisition d'un traceur de plans	0,00	2 100,00	2 100,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
203	2188	820	Remplacement aire de jeux de la Vigne SIBI SIBI	0,00	15 000,00	15 000,00	Unanimité (28/28 voix)
203	2188	820	Remplacement jeu à ressort - Aire de jeux Lande de Brin	0,00	1 300,00	1 300,00	Unanimité (28/28 voix)
203	2135	026	Extension entrée cimetière de Fouillard pour véhicules	0,00	8 000,00	8 000,00	Unanimité (28/28 voix)
204	2031	20	AMO groupe scolaire Prés Verts et Grands Prés Verts	0,00	25 000,00	25 000,00	7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
208	2315	4122	Réfection du terrain synthétique	272 000,00	290 000,00	562 000,00	7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
208	2041512	01	PPI Voirie Rennes Métropole - Suppression participation communale pour la voie de contournement	280 500,00	-280 500,00	0,00	7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
209	2188	820	AMO vidéo protection	0,00	8 000,00	8 000,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
209	2031	020	Etude énergétique - bureau d'étude	15 000,00	30 000,00	45 000,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR

209	2135	251	Rénovation chaufferie de 1995	50 000,00	-50 000,00	0,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
209	2188	251	Remplacement du fluide frigorigène	70 000,00	-70 000,00	0,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
209	2135	411	remplacement couverture translucide et chéneaux	170 000,00	-100 000,00	70 000,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
209	2135	324	Amélioration du système de contrôle d'accès par IP	0,00	5 000,00	5 000,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
209	2135	324	Remplacement plateaux de moteurs de cloches et jougs cloche 1 et cloche 2	0,00	6 450,00	6 450,00	7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) 21 voix POUR
242	2313	33	Les Ateliers de la Morinais : travaux	1 110 481,00	-810 481,00	300 000,00	Unanimité (28/28 voix)
020	020	01	Dépenses imprévues	45 000,00	-22 750,00	22 250,00	Unanimité (28/28 voix)
23	2313	01	Dépenses d'investissement	1 286 548,49	885 589,00	2 172 137,49	Unanimité (28/28 voix)
RECETTES					- 57 292,00		
021	021	01	Virement du fonctionnement	786 932,00	-57 292,00	729 640,00	Unanimité (28/28 voix)

Chap	Article		SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 0,00		
DEPENSES					- 26 054,00		
65	6574	213	Subvention versée à l'OGEC	185 000,00	18 708,00	203 708,00	Unanimité (28/28 voix)
65	6574	025	Subvention exceptionnelle de solidarité	127 896,00	4 330,00	132 226,00	Unanimité (28/28 voix)
68	6817	01	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00	8 200,00	8 200,00	Unanimité (28/28 voix)

023	023	01	Virement vers l'investissement	786 932,00	-57 292,00	729 640,00	Unanimité (28/28 voix)
RECETTES					- 26 054,00		
74	7411	01	Dotation forfaitaire	829 609,00	-15 702,00	813 907,00	Unanimité (28/28 voix)
74	74121	01	Dotation de solidarité rurale	139 250,00	-6 253,00	132 997,00	Unanimité (28/28 voix)
74	74127	01	Dotation nationale de péréquation	133 683,00	-4 099,00	129 584,00	Unanimité (28/28 voix)

80-2021 - Augmentation du temps de travail du poste d'agent de bibliothèque – Secteur jeunesse

Après débat, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide :

- D'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'agent de bibliothèque – Secteur jeunesse de 28 à 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2021,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs.

81-2021 - Ressources humaines. Suppression du poste d'Adjoint au DGS à temps complet

Après en avoir délibéré par 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- de supprimer le poste vacant d'adjoint au DGS créé par la délibération n°58-2021 du 25 mai 2021 à compter du 1^{er} août 2021
- de modifier le tableau des effectifs comme proposé.

82-2021 - Ressources humaines. Suppression du poste de DGS à temps complet

Après en avoir délibéré par 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- de supprimer le poste vacant de DGS créé par la délibération du 1^{er} février 2005 à compter du 1^{er} août 2021,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs.

83-2021 - Ressources humaines. Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'ATSEM à temps non-complet

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide :

- de modifier le temps de travail du poste d'ATSEM dans les conditions suivantes:

Poste	Grade Minimum	Grade Maximum	Ancien temps de travail hebdomadaire	Nouveau temps de travail hebdomadaire	Variation du temps de travail (%)	A compter du
ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1ère classe	30H30	29H30	3,28%	01/09/2021

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs présenté.

84-2021 - Attribution marché public de travaux – Réfection du terrain synthétique municipal

Au regard de ce qui précède, après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal :

- attribue le marché public à l'entreprise Sparfel pour un montant total de 411 831,36 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document s'y rapportant.

85-2021 - Urbanisme. ZAC de la Vigne - Approbation du dossier de réalisation modificatif n°3

Après en avoir délibéré par 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation modificatif n°3.

86-2021 - Urbanisme. ZAC Multi-sites – Dossier de réalisation

Après en avoir délibéré par 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation.

87-2021 - Urbanisme. ZAC Multi-sites – Consultation de maîtrise d'œuvre pour reprise des Dossiers de Création et de Réalisation

Après en avoir délibéré par 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

88-2021 - Enfance-Jeunesse. Halte-crèche Brindille : Adoption du règlement de fonctionnement

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la structure municipale multi-accueil « Brindille », qui a fait l'objet de récentes modifications à la marge.

Sont définis au sein du présent règlement de fonctionnement, transmis pour notification à chaque famille :

- Les différents types d'accueil offerts par l'équipement,
- Les modalités d'inscription,
- Le niveau de participation financière des familles,
- Les conditions d'admission et les contrats de mensualisation,
- Les conditions de l'accueil, les règles qui régissent la vie quotidienne ainsi que le nombre et la qualification du personnel, la place des parents au sein de l'équipement.

89-2021 - Accueil collectif de mineurs 3-10 ans : adoption du règlement intérieur.

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal adopte le règlement intérieur relatif au fonctionnement :

- De l'accueil collectif de mineurs 3 à 10 ans.

Ce règlement prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Sont notamment définis au sein du présent règlement intérieur, qui sera à valider par les parents d'élèves sur le portail familles « Carte + » chaque début d'année scolaire :

- Les jours et horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs, les modalités de départ des enfants,
- Les modalités d'inscription et le mode de paiement,
- Les informations relatives à la santé des enfants : PAI, vaccinations, traitements médicamenteux, les mesures prises en cas d'accident,
- Le projet éducatif,
- Le mode d'accès au projet pédagogique, qui détaille les objectifs et le fonctionnement détaillé de l'accueil de loisirs.

90-2021 - Accueil collectif de mineurs 10-15 ans : adoption du règlement intérieur.

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal adopte le règlement intérieur relatif au fonctionnement :

- De l'accueil collectif de mineurs 10-15 ans des vacances scolaires.

Ce règlement prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Sont notamment définis au sein du présent règlement intérieur, qui sera à valider par les parents d'élèves sur le portail familles « Carte + », chaque début d'année scolaire :

- Les jours et horaires d'ouverture de l'accueil, les modalités de départ des jeunes,
- Les modalités d'inscription et le mode de paiement,
- Les informations relatives à la santé des jeunes : PAI, vaccinations, traitements médicamenteux, les mesures prises en cas d'accident,
- Le projet éducatif,
- Le mode d'accès au projet pédagogique, qui détaille les objectifs et le fonctionnement détaillé de l'accueil de loisirs.

91-2021 - Accueils périscolaires matin et soir / Restauration scolaire : adoption du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré par 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur relatif au fonctionnement :

- Des accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi que de la restauration scolaire.

Ce règlement prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Sont notamment définis au sein du présent règlement intérieur, qui sera à valider par les parents d'élèves sur le portail familles « Carte + » chaque début d'année scolaire :

- Les sites, horaires et modalités d'accueil des différents accueils,
- Les modalités de fonctionnement du portail familles Carte+,
- Le mode de tarification et le paiement,
- Les informations relatives à la santé des enfants : PAI, vaccinations, traitements médicamenteux, les mesures prises en cas d'accident.

92-2021 - Solidarité. Avenant à la convention « Sortir » 2021

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide de prolonger l'adhésion de la ville à ce dispositif pour l'année 2021 en autorisant Mr le Maire à signer l'avenant.

93-2021 - Vie associative. Adhésion au dispositif national « Fête des Voisins »

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif national « Fête des voisins » qui se déroulera le 24 septembre 2021 et qui a pour objectif principal de tisser du lien social, de rapprocher les voisins et de développer les solidarités. Cette adhésion d'un montant de 600 € permettra de disposer d'outils de communication (flyers, affiches, dossier de presse...), de bénéficier d'une campagne de communication nationale (télévision, radio, presse) et d'obtenir une assistance et des conseils. Tout cela dans l'objectif d'accompagner et de donner de la visibilité aux démarches des habitants qui souhaitent s'investir et organiser un temps convivial dans leurs quartiers.

94-2021 - Vie associative. Subvention exceptionnelle de solidarité

Après débat, M.LE GUENNEC ne prenant pas part au vote et Mme VILLARET ayant quitté la salle, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix POUR) décide d'affecter les subventions exceptionnelles de la manière suivante :

CLUB BADMINTON TF	500 €
EPGV TF	375 €
TF HANDBALL CLUB	263 €
STRANGE RIDER	567 €
TF VOLLEY-BALL	450 €
TF BASKET CLUB	500 €
ASHE CAPOEIRA	250 €
CLUB TENNIS TF	675 €
L'OISEAU LYRE	750 €
Total	4 330 €

95-2021 - Vie associative – Renouvellement convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Thorigné-Fouillard Tennis de Table

Après en avoir délibéré par 6 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

96-2021 - Vie associative – Renouvellement de la convention avec le Conseil de la vie associative

Après débat et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention, conclue pour une durée de trois ans, entrera en vigueur à la date de sa notification.

97-2021 - Voeu pour le maintien des activités sur le site InterDigital (ex Technicolor/Thomson) de Cesson-Sévigné

Après débat et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal adopte le vœu.

98-2021 - Modification du nombre des adjoints.

Vu le CGCT, notamment ses articles L2122-1, L2122-2, L2122-14 et L2122-15,
Vu la délibération n°2 du 27 juin 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints,

Considérant la démission d'un adjoint à la date du 9 juin 2021.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal élit le ou les adjoints parmi ses membres (art. L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide de supprimer un poste d'adjoint.

La séance est levée à 23 H 16.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 1^{er} juillet 2021.

Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

